



Auch, le 4 avril 2022

EDITO

Conclusions des assises de l'insertion

Les Assises de l'insertion du Gers sont terminées, la mise en œuvre des actions identifiées peut maintenant démarrer.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre participation active et constante tout au long de la démarche. La grande variété des horizons des 150 participants a alimenté une réflexion approfondie et nous a permis d'aboutir à un riche document de recueil des contributions. Notre ambition était de placer le bénéficiaire au cœur des propositions : l'objectif est atteint pour la 1^{ère} étape !

Le temps est venu de poursuivre la réflexion par des actions concrètes sur le territoire, toujours au plus près des Gersoises et des Gersois concernés.

Ces actions sont regroupées par fiches qui, vous le verrez, sont réparties dans 4 axes. Au-delà de ces fiches actions, le fil conducteur qui nous a servi de trame est l'idée d'« aller vers » et de « faire avec ». L'enjeu du non recours est en effet revenu tout au long des ateliers. « Aller vers » c'est aussi communiquer sur ce qui est fait et valoriser le travail social pour garantir l'accès aux droits. « Faire avec » c'est l'idée d'échanger sur les bonnes pratiques, dans l'intérêt des personnes.

Une 2^{ème} étape s'ouvre qui nécessite de s'accorder sur un calendrier et une organisation, afin de mettre en œuvre les actions qui se déclineront courant 2022 et en 2023.

En parallèle, le Schéma global des solidarités est lancé et sera enrichi en partie par vos travaux et les conclusions relatives à l'insertion.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement à toutes et tous ! Rendez-vous prochainement pour cette 2^{ème} étape.

Charlette Boué

Hélène Rozis Le Breton

Philippe Dupouy

Retour à l'emploi

22. **Développer et fluidifier l'offre de formation** notamment **pré-qualifiante** et qualifiante, **pour la rendre plus accessible**, sur l'ensemble du territoire, autour des métiers en tension (ex : **aide à la personne**, hôtellerie restauration, agriculture, bâtiment ...) pour répondre aux besoins du territoire.
4. **Rapprocher les chargés d'insertion des structures d'insertion géographiquement mais aussi en termes de complémentarité et de préparation à l'emploi**
23. **Impliquer davantage les employeurs dans le parcours d'insertion**, via un système de parrainage



Il faut faire de l'entreprise une partie prenante. Quand on est en bout de chaîne, c'est un problème. Il faut rassurer l'employeur. S'il y a un problème, il sera soutenu collectivement par toute la chaîne, il n'est pas seul. C'est une chaîne de responsabilité collective.

24. **Diversifier les postes en faveur des personnes en situation de handicap et des femmes** (notamment au sein des structures d'insertion par l'activité économique et à travers le développement d'entreprises adaptées). **Les participant-e-s du groupe ont reformulé la proposition « Diversifier les activités et les postes en faveur des personnes en situation de handicap et des femmes »**
31. **Sensibiliser les professionnels de l'insertion au levier de l'action culturelle pour faciliter les parcours des personnes. Cette proposition a été soumise lors d'une phase de consultation entre les Séminaires Territoriaux et les Assises de l'Insertion.**



Ici je me sens en confiance parce que c'est le département, c'est du social. Avec Pôle emploi je me sentais dévalorisée. J'avais des blocages. Je n'avais pas confiance en moi. Le théâtre m'a donné « envie de »



ATELIER 3 MUTATION DES POLITIQUES D'INSERTION ET GOUVERNANCE : VERS DES RURALITES INNOVANTES

LES ENJEUX SOULEVES PAR LA THEMATIQUE

Comment développer et valoriser les spécificités et les ressources de chaque territoire ?
Quelles sont les ressources et comment les mettre en avant ?

Comment renforcer et développer la politique d'inclusion du territoire pour répondre aux besoins des personnes concernées ? Quels sont les liens entre les acteurs du territoire ? Quelles sont les dynamiques qui permettent de répondre aux besoins des personnes ? Quelles ressources peuvent être mises en commun ? Que pouvons-nous développer ?

Focus : quelques exemples de réponses déjà apportées sur le département du Gers

- **Actions du Programme Départemental d'Insertion visant à soutenir la création et le maintien de l'activité agricole** (Chambre d'agriculture)
- **Réunions trimestrielles d'échanges et d'informations entre partenaires de l'insertion du territoire. Dénommées "petit déjeuner insertion"**, elles sont mises en œuvre dans les MDS d'Auch et l'Isle-Jourdain avec projet de déploiement sur les quatre autres MDS
- **Réunions d'accueil trimestrielles des nouveaux bénéficiaires RSA dans les MDS. Nommées « Matinales RSA »** elles permettent d'accueillir les personnes dans le dispositif, leur présenter les droits, devoirs et les actions d'insertions, pour mieux les mobiliser dans leur parcours d'insertion.
- **Engagement dans la Convention territoriale globale départementale pilotée par la CAF**
– impliquant le Conseil Départemental, les intercommunalités et CCAS, les services de l'Etat, la MSA et la CPAM



REMERCIEMENTS



Nous tenons à remercier l'ensemble des participants pour leur contribution active à l'organisation des Assises de l'insertion, l'écoute bienveillante et l'enthousiasme qu'ils nous ont témoignés tout-au-long de la démarche. Personnes concernées, professionnels de l'accompagnement social, de l'insertion, associations, entreprises, intervenants, formateurs, artistes et partenaires institutionnels, ont pu partager, échanger, interroger leurs pratiques autour d'une ambition partagée pour #réinventer la politique départementale d'insertion.

Nous adressons des remerciements chaleureux aux personnes concernées, qui ont très largement contribué à faire tomber les barrières des représentations réciproques et qui ont accepté de partager un peu de leur expérience vécue et leurs envies pour demain.

Le Département, ce sont aussi des hommes et des femmes, qui ont, chacun à leur niveau, contribué à la réussite de cet événement et créé les conditions les plus favorables pour échanger, partager, co-construire dans une ambiance conviviale. Merci à la Direction générale adjointe solidarité, la Direction de la Communication, la Direction des Moyens Généraux, la Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique et toutes les directions supports qui ont œuvré pour cette démarche aux cotés de la Direction de l'Insertion et des Solidarités Actives.



ANNEXES

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADEAR : Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ARE : Allocation de Retour à l'Emploi

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DAST : Direction Action Sociale Territoriale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DISA : Direction de l'Insertion et Solidarités Actives

DOSIN : Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique

FLE : Français Langue Etrangère

GIEQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

IME : Institut médicoéducatif

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDS : Maisons Départementales des Solidarités

MILO : Mission Locale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSAP : Maisons de Services au Public

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PTI : Pacte Territorial d'Insertion

PDI : Programme Départemental d'Insertion

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SPE : Service Public de l'Emploi

FICHES-ACTIONS ISSUES DES ATELIERS

Chaque fiche-action construite correspond à une thématique...


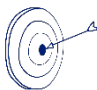


- **Logique de parcours, accompagnement et allocation : défi du non-recours**
- **Remobilisation et retour vers l'emploi : la finalité du contrat**
- **Mutation des politiques d'insertion et gouvernance : vers des ruralités innovantes**


...et entend répondre à l'un des 4 enjeux de demain définis au cours des Assises :




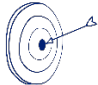
Thématique concernée : Logique de parcours, accompagnement et allocation : défi du non-recours



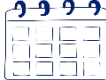

Fiche-action n°1 : Elaborer une campagne d'information valorisante à la fois pour le dispositif RSA et pour les personnes accompagnées

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Une campagne d'information avec plusieurs canaux : affichage, flyers ou plaquettes, diffusion radio ou télévision, clips, réseaux.</p> <p>Rendre informelles des actions collectives, des lieux d'échanges entre acteurs de terrain, associations caritatives et personnes bénéficiaires du RSA.</p> <p>Pour avoir un recueil de l'éligibilité (lutte contre le non-recours) et banaliser le dispositif.</p>		  <p>Tout public adulte</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
<p>Conseil départemental (affichage) </p> <p>Lieux et actions collectives : tous les acteurs</p>	<p>CAF, MSA </p> <p>Collectivités territoriales</p> <p>Partenaires de l'action sociale et de l'insertion professionnelle</p>	

 Prévention et défi du non-recours : « aller vers » et « faire avec »





Fiche-action n° 2 : Développer des moyens de communication adaptés, en lien avec les partenaires

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Deux niveaux de communication à travailler :</p> <p>1. En amont : sur le public potentiellement bénéficiaire du RSA pour éviter le non-recours </p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des supports d'information identiques quel que soit le lieu (panneaux ou affichette) : infographie unique, uniformisation, supports mis à dispo dans des lieux clefs : médecins, urgences, postes de police, MDS, maisons France services, pôle emploi, mission locales, associations caritatives, CCAS, Communautés de communes - Reprenre les chemins d'accès des sites web des institutions pour les rendre plus accessibles/lisibles + insérer liens vers sites RSA - Travailler des supports d'orientation à destination des associations caritatives : vers MDS/CAF pour les ouvertures de droits - Développer des spots publicitaires sur les radios : diversifier les sources pour s'adapter à la diversité des publics (radios locales, mais pas que) + publications « flash » sur les réseaux sociaux - Systematiser la chaine d'information par SMS pour les personnes déjà prises en charge : infos sur les changements en cours, sur la mise en place d'actions collectives <p>2. Auprès des nouveaux entrants dans le dispositif (après l'ouverture des droits)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etendre l'expérimentation de la matinale RSA (menée à titre expérimental pour pallier le manque d'information pour nouveaux bénéficiaires) Proposition : avant premier contact, les nouvelles matinales permettront de rencontrer autour d'un petit déjeuner sans obligation le secrétariat RSA, d'accueil et matinales, la chargée d'insertion, le coordinateur de parcours (= ensemble des parties prenantes). Objectif : alléger le fait de venir dans un service social et donner de l'information « <i>on n'est pas qu'un service social, ça peut être convivial</i> ». <u>Proposition</u> : Etendre cette action au niveau des partenaires : intégrer mission locale + pôle emploi sur ce temps-là 	 <ul style="list-style-type: none"> - Les publics en amont - Les publics déjà pris en charge - Les acteurs associatifs





QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
<p>La DISA au niveau central pour assurer la cohérence sur l'ensemble du territoire.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les partenaires chez qui on va diffuser : pôle emploi, MILO, MDS, MSAP, CAF, MSA, Communauté de Communes, Communes, CCAS - Tout point d'accueil du public mais aussi lieux comme les urgences, le poste de police, etc. => pas que les lieux où se trouvent les assistants sociaux 
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?	
<p>Étapes : futur proche</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour les matinales mêlant les acteurs pôle emploi et les missions locales : Etape préalable : négociation du CD avec Pole emploi et Mission locale pour intervention sur ces temps-là => besoin d'une convention/d'institutionnaliser l'action. 2. Création outils de communication : juillet 2022 	
RESSOURCES A MOBILISER	
<ul style="list-style-type: none"> - Revoir organisation site web => développeur DOSIN - Ressource communication DISA - Système de SMS ? => plutôt la DOSIN - Expérimentation => la DISA (+ équipe MDS mobilisées sur place) <p>Organisation pratico pratique se joue dans chaque MDS avec des publics très différents => MDS garde la main sur la mise en œuvre mais</p> <p>ATTENTION à ne pas être que dans les budgets MDS</p> 	


 **Mieux se connaître : une chaîne de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global**

Fiche-action n°3 : Repenser le premier accueil et l'ouverture des droits RSA en évitant que l'ensemble de la démarche soit dématérialisé, en retravaillant les courriers d'information et d'ouverture des droits et en favorisant les rencontres en présentiel





QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>La charte de confiance, confidentialité des échanges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le public concerné doit pouvoir être mis en confiance pour signer une charte et s'engager avec un professionnel. On ne peut avancer si la confiance n'y est pas. - Travail de contact dans un lieu fixe ou itinérant. - Créer un collectif de professionnels autour du bénéficiaire - Automatisation des droits sans questionnaire pénible. 		<p>Professionnels et personnes bénéficiaires du RSA</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISÉS ?	
<p>CD32</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Les « Ambassadeurs » : bénéficiaires rémunérés, indemnité symbolique - Les professionnels - Les institutions - Les associations 	
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?		RESSOURCES A MOBILISER
<p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Charte de confiance & engagement 2. Former les acteurs au plus vite à l'accompagnement et au suivi des ambassadeurs. La formation pourrait être permettre notamment de définir les messages clés que transmettront les ambassadeurs. 3. Partager les informations 4. Rendre accessibles les informations <p>Echéances : Dès maintenant</p>  		<p>Moyens humains : Les professionnels du territoire Les personnes bénéficiaires du RSA</p>

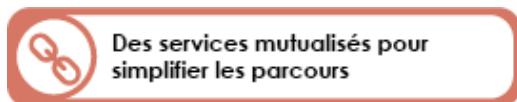
Fiche-action n°5 : Améliorer la communication et l'info « Aller-vers »

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
1. Non stigmatisation : changer le vocabulaire, proposition : revenu de solidarité d'action citoyenne 2. « Aller-vers » : mise en place d'un système de bus (confidentialité, au plus près) 3. Communiquer au sein de cinéma, pub télé ou radio Mettre en avant les réussites		  <ul style="list-style-type: none"> - Public RSA - Agriculteurs - Territoires enclavés - Problème accès internet
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
Acteurs locaux Acteurs nationaux (pôle emploi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies, conseillers municipaux - Associations caritatives (affiches) - Médias : HitFm32, Ciné 32 - « Ambassadeurs RSA » : rémunérés pour le temps de « mission » 	


Prévention et défi du non-recours :
 « aller vers » et « faire avec »


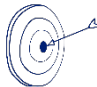


Fiche-action n°7 : Renforcer les moyens dédiés d'accompagnement et outiller les travailleurs sociaux


QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Le renforcement des moyens et l'outillage des travailleurs sociaux passent par plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Davantage d'interconnaissance entre professionnels : reprise des petits déjeuners de l'insertion et des matinales - La mise en place d'un annuaire commun consultable par les travailleurs sociaux et les partenaires - Être outillé d'un logiciel informatique commun pour suivre le parcours des personnes (point de vigilance : RGPD) - Être outillé d'un logiciel pour les allocataires MSA* (comme le Conseil Départemental d'Accès au droit CAF) - Bénéficiaire de formations : <ul style="list-style-type: none"> o Autour du parcours d'accompagnement o Sur l'empathie o Formation partagée MDS/partenaires/opérateurs pour harmoniser les pratiques et le partage d'informations 		  <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs sociaux - Les partenaires
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISÉS ?	
<p>Un référent désigné dans chaque structure pour actualiser l'annuaire et diffuser des informations à ses équipes</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - MDS (secrétaires et assistantes sociales de secteur) - Partenaires 	




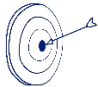


*Cet accès au logiciel pour les allocataires MSA existe déjà


Fiche-action n° 8 : Instaurer et garantir un système de référent unique

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Le référent unique, qu'est-ce que c'est ? Un exemple = Conseiller Maison de Services Au Public (MSAP) </p> <p>Action : <u>un référent unique</u> qui serait capable d'accompagner le public cible RSA vers les différentes structures (sociales et insertion) en s'appuyant sur <u>une plateforme numérique</u> : boîte à outils des différentes démarches et actions à réaliser selon les partenaires</p>		<p></p> <p>Demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants qui s'interrogent sur les dispositifs d'insertion</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISÉS ?	
<p>Le Conseil départemental </p>	<p>Financeurs « au chapeau » </p>	

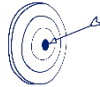
 Des services mutualisés pour simplifier les parcours

Fiche-action n°10 : Instaurer une « valise des droits » / un « kit des droits » pour assurer un meilleur accompagnement

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Le « passeport des droits » est composé de plusieurs documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret d'actions collectives - Livret d'accueil (MDS) : présentation des missions des MDS (pôles, coordonnées, horaires, organigramme, localisation, rôle des professionnels par secteur d'activité etc) - Plaquette d'informations sur les droits et devoirs qui détaille toutes les aides et possibilités d'accompagnement - Un agenda format passeport à donner aux bénéficiaires qui ouvrent droit au RSA pour qu'ils puissent renseigner les informations dont ils ont besoin dans le cadre de leur accompagnement (l'adresse mail, les identifiants etc) <ul style="list-style-type: none"> o A envoyer avec le courrier d'ouverture de droits <p>Remarque : nom à repenser car il s'agit plus d'une « valise » ou d'un « kit des droits », plutôt que d'un document unique auquel fait référence le « passeport ».</p>	  <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du RSA
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	
MDS 	
RESSOURCES A MOBILISER	
<p>Moyens humains :</p> <p>MDS Service informatique DISA</p> 	

 Des services mutualisés pour simplifier les parcours

Fiche-action n°11 : Favoriser les temps d'échanges de pratiques et le partage de conseils entre professionnels

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Détaillez l'action le plus possible</p> <p>1. Développer un annuaire numérique des structures du territoire : qui fait quoi ? Comment ? CAF, MSA, CPAM, MDS, Missions locales, MDPH</p> <p>Outil alimenté par l'ensemble des structures</p> <p>Définir une personne en charge de le mettre à jour</p> <p>Annuaire très territorialisé : chacun se l'approprie</p> <p>Partir de l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profiter des commissions RSA pour recenser les structures (s'appuyer sur le poste de coordinatrice) - Reprendre les fiches d'identité dans les PDI <p>Reprendre la base des CLIC base mais à savoir si transversal/reprise de certains éléments</p> <p>Etape : que les partenaires aient accès à cette matière</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pourrait s'intégrer dans le cartable d'insertion : intranet outil ressource => outil en interne ⇒ Ou repartir du Site Gers solidaire : Partie accessible à tous + Partie professionnelle => en faire une porte d'entrée ? Spécifique sur les questions sociales => lieu unique <p>2. Mettre en place un laboratoire d'idées pour créer des événements. un événement par an ou deux pour créer de la dynamique => faire du lien entre les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : recherche de cohérence entre toutes les structures d'insertion et les institutionnels - Réseau opérateurs du territoire qui s'associent : concert, résidence d'artiste <p>Mettre en place un Comité de pilotage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Intérêt COPIL</u> : dans un partenariat se pose la question de la légitimité, COPIL permet de régler les enjeux de chef de file. COPIL intéressant pour former un collectif, avec une équipe qui porte le projet Sinon qui invite et avec quelle légitimité Equipe COPIL pressentie : référents insertion dans chaque institution 	 <p>Annuaire : à destination des professionnels</p> <p>Laboratoire d'idée/événement : tous les professionnels insertions dans les institutions</p>

3. Faire des formations décloisonnées autour de l'insertion :

Objectif : échanger autour des pratiques dans un cadre intéressant : méthodologie d'action collective par exemple (ex. dans le passé, formation méthodologique d'info en individuel décloisonné, ex : structure d'IAE, chacun parle de sa pratique)

Pas en interne formation sur le parcours (surtout sur protection de l'enfance, sur les statuts) / Sortir des formations avec seuls fonctionnaires territoriaux CNFPT (Centre national de la Fonction publique territoriale) PE : existe des formations sur l'accompagnement

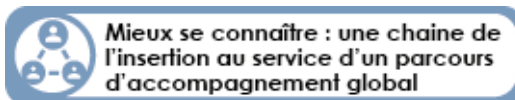
⇒ Besoin de clarifier l'offre de formation + besoin d'une validation (fortes contraintes autour de la formation)

4. Favoriser les permanences au sein même des MDS : CAF, MSA, MDS, CPAM, France Service, Pôle emploi => pour échanger


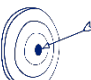




QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?

- Laboratoire d'idées => Comité de pilotage
- Catalogue de formation

QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISÉS ?



Fiche-action n°12 : Renforcer les liens entre les référents RSA et les professionnels de la MDPH

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Permettre une meilleure connaissance des acteurs, favoriser et fluidifier les échanges. L'action se décompose en plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présentation réciproque MDPH / Référents RSA des missions et de l'organisation de chacun - L'identification des points de convergence et besoins de chacun : à quelle étape du parcours on peut se coordonner et intervenir ensemble... - Evaluer l'opportunité de mettre en place une procédure de partenariat pérenne : par exemple identifier un interlocuteur dédié, un mode de saisine et de prise de contact particulier 		  <p>Référents RSA et Instructeurs de droit et évaluateurs MDPH</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
<p>Co-portage Conseil départemental du Gers et la MDPH</p> 	<p>Référents RSS, Instructeurs de droit et évaluateurs MDPH Chef.fe.s de MDS, professionnels des CLIC</p>  <p>Nécessité d'élargir à l'ensemble des professionnels de l'action sociale du département et partenaires du Service public de l'emploi (Pole Emploi/Cap emploi et Mission Locale)</p>	
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?		
<p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontre des responsables 2. Présentation réciproque avec un format à déterminer (par exemple : réunion ou colloque) 3. Identification des points de convergence et besoins 4. Evaluation de l'opportunité de définir une procédure adaptée pour garantir la pérennité des liens 5. Evaluation de l'opportunité de participer aux instances existantes (équipes pluridisciplinaires, Commissions) 		<p>Echéances :</p> <p>A déterminer ultérieurement.</p> <p>Environ 1 année.</p> 

RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

Les contributeurs cités.


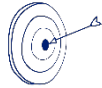


Moyens matériels :

Supports de présentation utilisés lors des rencontres, documents d'information



Mieux se connaître : une chaîne de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global

Fiche-action n° 14 : Mettre en place ou renforcer les actions collectives auprès des personnes accompagnées

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Communiquer mieux sur les actions existantes</p> <p></p> <p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecran dans les salles d'attente des différents lieux d'accueil du public : MSA, Cap emploi, MDS etc. en mutualisant les moyens - Réalisation d'un film témoignage, présenté lors de réunions d'information collective - Parrainage/témoignage par des personnes qui ont déjà participé Exemple MSA : film de paroles. Idem exemple de Renc'art - Flyers, livrets, presse, radio - Un espace dédié sur le site internet du Département - Page Facebook - Réseaux sociaux - Forum, journée ludique - Utiliser les outils informatiques (mail, SMS ...) 	<p></p> <p>Les bénéficiaires du RSA</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
<p></p> <p>Soit un « pot commun » (équipe : AS, chargé d'insertion, secrétariat, bénévoles, personnes bénéficiaires RSA) Soit une association support Soit la DISA</p>	<p>Les équipes insertion Le département Inter-partenaires et co-construction</p> <p></p>

QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?

Étapes :

1. Un stand au salon TAF (Travail Avenir Formation)
2. 1 réunion partenariale « communication » + particulier témoin



Echéances :

Novembre 2021

Dans les 3 mois



RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

1 personne référente

Moyens matériels :

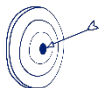

Augmenter le nombre de salles à disposition



Prévention et défi du non-recours :
« aller vers » et « faire avec »

Thématique concernée : Remobilisation et retour vers l'emploi : la finalité du contrat

Fiche-action n°4 : Rapprocher les chargés d'insertion des structures d'insertion en termes de complémentarité et de préparation à l'emploi

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Plusieurs actions sont envisagées pour rapprocher les chargés d'insertion des structures d'insertion en termes de complémentarité et de préparation à l'emploi :</p> <p><u>Sur l'interconnaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour des petits déjeuners de l'insertion pour favoriser l'interconnaissance / s'identifier les uns les autres (une fois par trimestre en changeant de lieu à chaque fois) <p><u>Les outils à développer entre chargés d'insertion et structures d'insertion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des supports vidéo et écrits aux chargés d'insertion pour qu'ils puissent présenter les différents chantiers d'insertion aux personnes bénéficiaires du RSA - Organiser des visites groupées des chantiers d'insertion avec : les personnes concernées, les chargés d'insertion, et des bénéficiaires de chantiers d'insertion - Permettre le témoignage de bénéficiaires de chantiers d'insertion : par exemple, organiser des ateliers avec d'anciens bénéficiaires et des personnes accompagnées actuellement pour favoriser les échanges entre personnes concernées, parler de son expérience, pouvoir s'exprimer plus facilement sur ses craintes éventuelles <p><u>Sur l'accompagnement des personnes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser les rencontres de suivi à 3 (personnes accompagnées, Chargée d'insertion, ASP) : élaborer un protocole <ul style="list-style-type: none"> o Renforcer l'accompagnement dans les 4 premiers mois via des points plus réguliers à 3 - Face à la charge administrative : simplifier / éclaircir les démarches 	 <ul style="list-style-type: none"> - Les Bénéficiaires du RSA - Les professionnels - Les structures d'insertion
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
<p>Accompagnants socio professionnel, conseillers en insertion Chargé d'insertion (MDS) Bénéficiaires du RSA</p>	

RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

Référent tutorat : accompagne les personnes qui seront tutrices, forme et suit

Référent : pas forcément un travailleur social, un formateur insertion, ... besoin de connaissances sur le domaine de l'insertion et de l'entreprise.



Budget de l'action et co-financements envisagés :


Défraiement : financement pour compenser les frais de rémunération de certains tuteurs




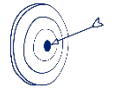




Prévention et défi du non-recours :
« aller vers » et « faire avec »

Fiche-action n°18 : Placer la santé mentale au cœur de l'accompagnement sans stigmatiser les personnes

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<ul style="list-style-type: none">- Avoir 10 psychologues dans les MDS car une seule présente pour 7.000 personnes- Activités en groupes- Clé des champs- Système d'ambassadeurs- Système d'engagement avec caution restituée après action- Bilan de santé gratuit CPAM- Repérer les personnes isolées au cours de journées d'information	  <ul style="list-style-type: none">- Personnes isolées- Personnes avec une dépendance (drogue)- Toute autre personne concernée
QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISÉS ?	
<ul style="list-style-type: none">- Psychologues/infirmières psychologues- Associations- Conseil départemental, DDETS-PP et Communautés de communes 	

 Mieux se connaître : une chaîne de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global

Fiche-action n°19 : Améliorer et développer l'offre de mobilité à travers la mutualisation des réseaux existants

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Mettre en place une multitude de petites solutions personnalisées : peut-être pas pertinent de trouver des grandes solutions communes à tous. Bénéficiaires très différents les uns des autres.</p> <p>Plusieurs dispositifs mis en avant (non exhaustif, à compléter avec l'état des lieux de l'étape 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auto-école sociale - Covoiturage à coût réduit - Créer emploi de taxi - Faciliter location voiture avec et sans permis - Solutions vélo qui peuvent aider à la remobilisation : activité physique modérée, qui peut se faire en groupe, permet de bouger les gens, créer un moyen de déplacement et remobilise (« mobilité psychique », créer du lien, se rencontrer) - Microcrédit social pour financer les voitures - Garage social 		  <p>Public le plus éloigné de l'emploi</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
<p>L'ensemble des acteurs publics et privés coordonnés par le CD32</p> 	<p>Employeur public ou privé Commission départementale Région Etat</p> 	
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?		
<p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux de l'ensemble des pratiques : Évaluer ce qui existe et ce qui peut être répliqué 2. Communication sur l'existant 3. Réfléchir à un parcours plus individualisé 4. Instituer un référent mobilité 		<p>Echéances :</p> <p>Maintenant, action à mettre en œuvre très rapidement !</p> 

RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

Créer un poste de référent mobilité.



Budget de l'action et co-financements envisagés :

En fonction des actions mises en place : évaluation du financement du projet.

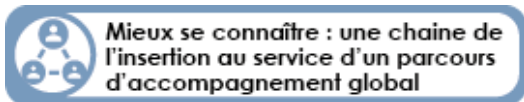
- RSE, mécénat solliciter les entreprises : les acteurs qui pourraient être Co constructeurs des solutions de mobiliser
- Clause sociale dans les marchés publics




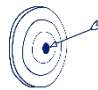



Ruralités innovantes :
circuits-courts et micro-projets


Fiche-action n° 20 : Développer des modes de garde répondant aux besoins du public

QUOI ?	
<p style="color: #008080;">Détaillez l'action le plus possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des EAJE (Etablissement d'accueil de jeunes enfants) aux horaires atypiques - S'assurer qu'il y ait des assistantes maternelles qui acceptent les horaires atypiques - Le retour à l'emploi pour des personnes en insertion devrait être priorisé pour aider à trouver le mode de garde - Veiller à l'accompagnement individualisé avec une personne compétente - Identifier l'ensemble des aides financières pour aider à la prise en charge des modes de garde - Existence de dispositifs pour les 0-3 ans mais à diversifier sur certains territoires et à développer pour les 3-12 ans - Sociabiliser l'enfant grâce à la diversification des modes de garde - Développer les possibilités de modes de garde le dimanche - Sensibiliser les employeurs aux besoins des modes de garde (création crèches d'entreprise et interentreprises) - Diversifier les offres de services 	
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
<ul style="list-style-type: none"> - CAF - DEF département du Gers - Communauté de communes - Les crèches - Les assistantes maternelles 	<ul style="list-style-type: none"> - La PMI (Protection maternelle et infantile) - Les assistantes sociales de secteur, MDS - La CAF - Le département - La communauté de communes - Les crèches - Les assistantes maternelles (site web Assmat) - Les employeurs
QUELLES SONT LES ETAPES DE L'ACTION ?	
<p style="color: #800080;">Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le schéma départemental des services aux familles 	








Fiche-action n° 21 : Garantir l'accès et la formation aux outils dits numériques

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>L'accessibilité numérique est indispensable !!!</p> <p>Ouvrir les droits au-delà des seuls bénéficiaires du RSA (mixité tout public) Proposer un accès informatique dans chaque mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel - Wifi gratuit <p>Créer un guide papier + 1 plateforme numérique de recensement de l'offre d'accès et d'accompagnement Négocier des offres spécifiques d'abonnement auprès des opérateurs à moindre coût Mettre en place un pacte informatique Mettre en place des référents numériques</p>		<p></p> <p>Tout public : Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, + de 50 ans</p> <p></p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISÉS ?	
<p>Le département</p> <p></p>	<p>Les associations d'accompagnement insertion</p> <p>Les opérateurs</p> <p>Gers numérique ?</p> <p></p>	
RESSOURCES A MOBILISER		
<p>Budget de l'action et co-financements envisagés : Possible de donner les moyens financiers aux associations d'insertion qui pourront proposer un accompagnement numérique aux bénéficiaires.</p> <p>Inscription dans le PDI</p>		<p></p>


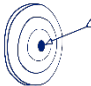
 Des services mutualisés pour simplifier les parcours

Fiche-action n°22 : Développer et fluidifier l'offre de formation notamment pré qualifiante et qualifiante, pour la rendre plus accessible, sur l'ensemble du territoire, autour des métiers en tension (ex : aide à la personne, hôtellerie restauration, agriculture, bâtiment ...) pour répondre aux besoins du territoire.

QUOI ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des métiers en tension - Rendre accessibles financièrement les formations au-delà du financement - Accès à l'information sur les formations et accompagnement individualisé et de proximité - Valoriser les métiers (ateliers, intervention d'employeurs.) - Développer le lien partenarial entre entreprises (centres de formations) - Développer l'offre de formation « en emploi » (contrats de professionnalisation/alternance, POEI, immersion...) - Permettre la mise en relation entre travailleurs en situation de handicap et entreprises (identifier les capacités avant formation) 	
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
 <p>Région a la compétence formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de formation - Agences d'intérim (FASTT) - Entreprises concernées - Pôle emploi - Les chambres spécialisées (CMA,CCI...) + structures d'accompagnement : MiLo, CAP Emploi, SIAE, MDS...) 
QUELLES SONT LES ETAPES DE L'ACTION ?	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des besoins du public et des entreprises 2. Mises en relation entreprises/centres de formation (via une charte ?) 3. Développement des solutions (+ de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle, + d'immersion, + de contrat pro, alternance...) 4. Communication 	

 **Mieux se connaître : une chaîne de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global**

Fiche-action n°23 : Impliquer davantage les employeurs dans le parcours d'insertion, via un système de parrainage

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>1. <u>Les actions en amont</u> : pour impliquer plus les employeurs, créer en amont des leviers pour faciliter la mise en relation entre employeurs et publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres avec membres du service public de l'emploi et les entreprises => meilleure connaissance des publics  - Accompagner employeurs au changement de paradigme : pour sortir de l'urgence, besoin de recrutement. Métiers en tension : demandeurs d'emploi sont disponibles : travail à faire avec des consultants en ressources humaines - Intégrer l'entreprise dans un processus global de l'insertion (entreprise comme partie intégrante du processus d'insertion) : ne pas mettre l'entreprise face au système de l'insertion mais la mettre dedans : faire de l'entreprise une partie prenante. Quand on est en bout de chaîne, c'est un problème. Rassurer l'employeur: si problème, il sera soutenu collectivement par toute la chaîne de responsabilité collective. - Rendre le processus lisible : pour les acteurs et pour les entreprises. Se projeter va permettre de faciliter un sentiment d'appartenance - Identifier les intérêts des entreprises en les interrogeant dans un <u>groupe de partage de dirigeants d'entreprises pour qu'ils puissent partager leur intérêt, partir de leurs besoins</u> <p><i>cf. campus de l'inclusion, regroupement de 15 entreprises qui font de l'inclusion autour de 4 valeurs, dont l'insertion, action de 6 mois qui permet de créer du lien) => lieu facilitateur ?</i></p> <p>A accepter par les entreprises : être sur un temps plus long, intégrer les personnes qu'il faut monter en compétence, notion d'engagement vers approche qualitative et surtout question du rapport à l'échec : peut déstabiliser => désamorcer en trouvant des plans B /solutions rapidement</p> <p>2. <u>Les actions directes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser Outil GIEQ : groupement employeurs qui s'adresse à des publics en difficulté d'insertion en proposant parcours d'insertion pour les intégrer dans les entreprises qui ont des besoins structurels => outil RH qui existe - Mettre en place réunion de sensibilisation pour les entreprises qui ont des problèmes de recrutement sur ce type d'outil 	 <p>Employeurs, chargés d'insertion, publics en réinsertion et tous les acteurs de la chaîne de l'insertion</p>

- **Tuteur en entreprise**, leur faciliter l'accès à la formation
 - **Club de parrains et marraines** ; auprès des employeurs pour **faciliter les connexions entre publics en insertion et employeurs. Gens neutres avec expériences diverses : facilitateur, médiateur**
- ⇒ Existe à la mission locale mais besoin de renouveler le stock de parrains, artisans à la retraite passionnés qui aident les jeunes => voie facile d'accès, à voir comment on peut alimenter ce service là

QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?

- Département
- Missions locales
- Un groupement d'employeurs (en fonction des projets en cours sur le territoire)



QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?

- Groupes de partage de dirigeants déjà sensibles à l'insertion
- Les outils GEIQ
- Un club de parrains et de marraines
- Des animateurs et référents dans chaque structure dédiée à des actions de communication et de coordination



QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?

Etapes :

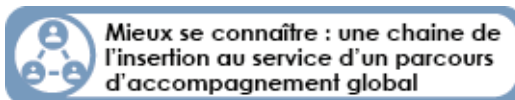
1. Mise en place des actions
2. Temps d'évaluation et de partage d'expérience




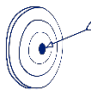
RESSOURCES A MOBILISER




Moyens humains :


Mobilisation Club parrains et marraines de la mission locale (pour le renouveler + prendre en exemple pour d'autres clubs)



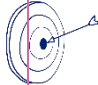


Fiche-action n°24 : Diversifier les activités et les postes en faveur des personnes en situation de handicap et des femmes

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Actions préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un état des lieux des postes existants en chantiers d'insertion (liste des structures et des postes sur le territoire) - Créer un dispositif en amont des chantiers : évaluation de la personne pour avoir une meilleure vision du poste qui lui serait adapté - Assurer un accompagnement au parcours du deuil (RQTH) <p>Actions relatives aux postes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des moyens pour favoriser une meilleure connaissance des postes : faire connaître la plateforme Itou aux bénéficiaires - Déplacer le monde de l'entreprise vers les structures et les publics : aller-vers de la part des entreprises - Diversifier les secteurs d'activité : <ul style="list-style-type: none"> o Sortir des activités physiques : métiers du tertiaire ? services aux collectivités ? o Nécessité de définir les critères d'une nouvelle activité - Diversifier les modalités de travail : notamment, baisser les temps de production pour plus de place à d'autres activités : par exemple, des ateliers d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> o Nécessité d'avoir des financements qui fonctionnent différemment : pas uniquement dédiés à la production <p>Actions relatives au partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau partenarial d'appui aux professionnels face aux situations (psy, physique, médecins...) - Développer les partenariats (IME, CHS, CIDFF) - Créer des passerelles entre structures - Favoriser le lien entre entreprises et structures d'insertion - Développer les modes de garde 	  <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires du RSA - Les professionnels - Les partenaires : structures d'insertion, entreprises

QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
Etat, Conseil départemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures d'insertion - Conseil départemental (MDS) - Pôle emploi - Bénéficiaires du RSA - Appui de professionnels dans le champ de la santé - Modes de garde 
RESSOURCES A MOBILISER	
<p>Budget de l'action et co-financements envisagés :</p> <p>Réponses aux appels à projets départementaux</p> <p>⇒ Nécessité d'avoir un interlocuteur facilitateur pour bénéficier du marché</p> 	


Mieux se connaître : une chaîne de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global

Fiche-action n° 31 : Sensibiliser les professionnels de l'insertion au levier de l'action culturelle pour faciliter les parcours des personnes

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Sensibiliser et valoriser les actions culturelles</p> <p>Volet sensibilisation/formation : Sensibiliser les directeurs de MDS et les élus sur les droits culturels : Conférence sur les droits culturels et intervention d'un sociologue auprès des MDS et des élus Mettre en place des appels à projets départementaux spécifiquement pour les professionnels de la culture Sensibiliser les professionnels des MDS au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Témoignages des bénéficiaires du RSA qui ont participé à l'action culturelle - Journée de pratique/sensibilisation dédiée aux travailleurs sociaux <p>Volet communication/valorisation : Au sein des MDS, optimiser la communication interne/externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de supports vidéo - Affichage - Equipe dédiée et mutualisation des compétences - Une journée au sein de chaque MDS pour valoriser les actions collectives - Une journée de restitution à Auch de toutes les actions (spectacles réalisés sur les territoires) et temps de rencontre autour de la culture 	 <p>Elus MDS : directeurs et professionnels</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
<p>Le département (cf. PDI et action sociale) </p>	<p>Les associations culturelles Les MDS </p>

QUELLES SONT LES ETAPES DE L'ACTION ?

Étapes :

1. Journée annuelle au sein de chaque MDS



RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

1 personne référente

Moyens matériels :







Augmenter le nombre de salles



Prévention et défi du non-recours :
« aller vers » et « faire avec »

Thématique concernée : Mutation des politiques d'insertion et gouvernance : vers des ruralités innovantes

Fiche-action n°25 : Renforcer le service public universel proposé décloisonné en termes d'âge

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Renforcer l'existant Ouvrir les Maisons des Solidarités aux partenaires et clarifier les missions de chacun</p>		  <p>Tout le monde du pré-natal au post mortem</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
<p>Département chef de file des missions d'action sociale</p> 	<p>Département Service public de l'Emploi Région CAF, MSA et CPAM Ateliers et Chantiers d'Insertion et monde des entreprises Agence régionale de Santé Centres sociaux</p> 	
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?		
<p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Disposer de locaux adaptés 2. Rencontrer les partenaires pour une démarche commune 		<p>Echéances :</p> <p>5 ans</p> 

RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

Partenaires déjà présents : partenaires sociaux, partenaires de la santé, entreprises, Région




Moyens matériels :

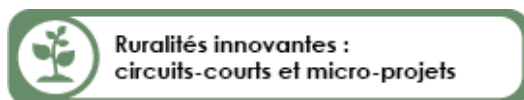
Prêt de locaux ou mutualisation de locaux




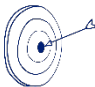


Mieux se connaître : une chaîne de l'insertion au service d'un parcours d'accompagnement global

Fiche-action n°26 : Définir une stratégie Etat/Département (infra-départementale) d'opportunités d'emploi pour créer une passerelle entre les bénéficiaires et une activité économique territoriale de proximité

QUOI ?	QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Innovation : besoin que ça vienne d'abord des entreprises sociales et solidaires D'abord une décision politique (territoriale : département et Etat)</p> <p>Cible : mobiliser les structures SIAE et entreprises de sous-traitance (ex. entreprises d'insertion) => car ont une sensibilité sociale S'appuyer sur partenariat entre entreprises classiques et entreprises d'insertion pour préparer les personnes à l'emploi Articuler avec les groupements d'employeurs qui ont des plans d'actions sur différents métiers. Parcours d'accès à l'emploi = mobiliser le public</p> <p>Outil GIEQ : projet pour travailler toute l'année sur certains métiers. Emploi à géométrie variable/chantiers d'insertion AI/volonté installation</p> <p>Les chambres consulaires pourront être mobilisées en fonction du projet du territoire. Mais ce n'est pas la première étape de l'action.</p>	<p>  Personnes en diff Public bénéficiaire (qui ne va pas à PE) Public précaire</p> <p>Point d'alerte : le public est en réalité beaucoup plus large que les seules personnes bénéficiaires du RSA, prendre en compte le niveau de revenu, de qualification et une précarité plus large, élargir aux bénéficiaires de la prime d'activité</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?
<p> Politique territoriale (département et Etat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Emploi pour le repérage des publics - Groupements d'employeurs - Entreprises existantes, nouvelles entreprises, entreprises et structures d'insertion Besoins de formations locales, diversification (formules d'embauches différentes)



Fiche-action n°28 : Envisager le décroisement pour développer l'accompagnement dédié aux agriculteurs

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>Développer les liens entre les partenaires qui accompagnent les agriculteurs et agricultrices en créant une instance de coordination qui se réunit environ 1 fois par trimestre.</p> <p>Informier et accompagner les agriculteurs et agricultrices pour les soutenir dans leur activité et garantir leur santé physique et psychologique.</p>		  <p>Cible finale : agriculteurs en difficulté</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
<p>Chambre d'Agriculture MSA</p> 	<p>MSA, Chambre d'Agriculture Service Agriculture et Transition écologique du Conseil Départemental Direction de l'insertion et des solidarités actives du Conseil Départemental ADEAR du Gers</p> 	
QUELLES SONT LES ETAPES DE L'ACTION ?		
<p>Étapes :</p> <p>Étape préliminaire : échanger avec les institutions et services concernés</p> <p>Sur l'instance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier une personne par structure qui aurait du temps pour développer cette coordination <p>Sur le volet d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le repérage des agriculteurs en difficulté éligibles à l'accompagnement - Informer les agriculteurs via des outils de communication adaptés : foire et marchés de producteurs, informations dans les newsletters ou revues adressées aux agriculteurs - Accompagner les agriculteurs sur le volet administratif pour les aider dans la réalisation des démarches - A plus long terme : Ouvrir automatiquement les droits aux RSA pour les agriculteurs 		



Sur le volet d'accompagnement :

- Faire connaître et multiplier les professionnels au service des agriculteurs en difficulté (Chambre d'Agriculture)
- Inciter la solidarité entre agriculteurs, le regroupement et la mutualisation des moyens et des points de vente. Par exemple sous le modèle des Fermes collectives
- Développer le service de remplacement agricole
- Proposer un système de parrainage entre agriculteurs

RESSOURCES A MOBILISER


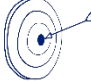
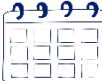
Moyens humains :

Professionnels concernés des institutions et structures citées.



Ruralités innovantes :
circuits-courts et micro-projets

Fiche-action n° 29 : Expérimenter un revenu de base

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?
<p>DEBAT : c'est un choix de société, questionne les valeurs, valeur « travail » Questionne droits/devoirs ... contrat social ?</p> <p>Pour le groupe, définition du revenu de base = RSA sans contraintes ≠ revenu universel.</p> <p>Quel montant ? Inférieur au RSA ? Supérieur ? Quel impact sur les structures d'insertion ?</p> <p>Revenu de base, pourquoi pas si ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des moyens d'accompagnement portés aujourd'hui par le Département - Seule obligation : 1^{ère} rencontre avec présentation de l'éventail de possibles (cf. « les matinales » expérimentées à l'Isle Jourdain, a été mis en place, arrêté à cause de la crise sanitaire, pourquoi ne pas déployer sur tous les territoires ?) <p>Travail de fond à engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenu de base => Est-ce un renoncement, un revenu au rabais ? - Clarifier la mise en place - Identifier les problèmes et les solutions 		  <p>Les personnes de + 18 ans avec revenu inférieur à ? €</p>
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?	QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
Le Département	Les MDS et les structures d'insertion	
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?		
<p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser ce qui s'est fait ailleurs : par exemple expérimentation dans le département de la Gironde 2. Sélectionner un territoire-test si lancement de l'expérimentation 		

RESSOURCES A MOBILISER







Moyens humains :

Budget de l'action et co-financements envisagés : Département + Etat



Prévention et défi du non-recours :
« aller vers » et « faire avec »

Fiche-action n°30 : Instaurer et garantir l'accès à des aides exceptionnelles lors du parcours et à l'occasion du retour à l'emploi⁴

QUOI ?		QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?	
<p>Réaliser un schéma départemental d'insertion (cf étapes et échéances) </p>		<p> Bénéficiaires Professionnels afin qu'ils puissent se servir de cette plateforme comme d'un outil de suivi, de connaissances.</p>	
QUI EST LE RESPONSABLE DE L'ACTION ?		QUELS SONT LES CONTRIBUTEURS MOBILISES ?	
<p>Département </p>		<p>Pôle emploi, MDS, Mission locale, CIDFF, CIAS : L'ensemble des acteurs sociaux et de d'insertion d'une communauté de communes. </p>	
QUELLES SONT LES ETAPES ET ECHEANCES DE L'ACTION ?			
<p>Étapes : </p> <p>1. Recenser l'ensemble des dispositifs locaux et nationaux existants sur le département (exemple : aller à la rencontre des assistantes sociales polyvalentes qui ont une bonne connaissance des dispositifs locaux existants): cartographie des aides disponibles dans le Gers => le traduire au niveau territorial des communautés de communes</p>		<p>Echéances : </p> <p>Décembre 2022</p>	

⁴ Personnes souhaitant être mobilisées pour mise en œuvre de l'action : Isabelle Castera, Marie-Pierre Desbons, Philippe Lambrey, Marion Mora, Nadine Dauban

2. **Créer une plateforme régionale, départementale...** (sur le modèle de la plateforme CLARA) qui est capable d'identifier les aides pour une personne en fonction de son profil et les personnes ressources vers lesquelles se rapprocher pour pouvoir en bénéficier
3. **Organiser Rencontres semestrielles interinstitutionnelles => au niveau des communautés de communes**
4. **Organiser une étude d'impact annuelle sur la distribution des aides**

RESSOURCES A MOBILISER

Moyens humains :

- **1 chargé de mission : la rencontre des Assistantes sociales polyvalentes, assurer la veille des dispositifs sociaux, et coordonner les rassemblements par territoire**
- **1 chargé de mission com**
- **1 chargé d'animation du dispositif**



**Prévention et défi du non-recours :
« aller vers » et « faire avec »**

ANNEXES

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Société](#) / [Social](#)

Les Assises de l'insertion livrent une étude choc du RSA dans le Gers

ABONNÉS 



François-Xavier Merrien a présenté une véritable radiologie du RSA dans le Gers. DDM Sebastien Lapeyrere



Social, Gers

Publié le 20/10/2021 à 05:10 , mis à jour à 09:36

Ce mardi, le conseil départemental a accueilli la 1er journée des Assises de l'insertion, avec une centaine de bénéficiaires ou d'acteurs sociaux. Pendant 3 jours, le travail va porter sur les méthodes et les enjeux, dont ceux du RSA.

Le Département a ouvert ce mardi matin dans l'hémicycle les 1res Assises de l'insertion. Il a vu la présentation d'une étude dense et pointue d'un sociologue sur le RSA dans le Gers. L'idée avait germé en 2019, mais la crise sanitaire l'avait interrompue. Claude Bourdil, alors président de la 1re commission du Département, voulait une étude précise du RSA dans le Gers. "Ici, le RSA est un levier essentiel de l'insertion, confie l'élu. Pourtant, l'insertion ne fonctionne pas aussi bien qu'il le faudrait. Alors, j'ai demandé à un sociologue de mener une étude des gens qui sont au RSA. Il a livré un document impressionnant." Ce travail sociologique n'existe pas ou presque en France, tout comme ce modèle d'Assises.

Carte d'identité du RSA gersois

"Souvent on met en œuvre des politiques pour les gens sans les gens", relève Philippe Martin. Peut-être la raison de l'échec, parfois, des actions mises en œuvre. Le président du conseil estime nécessaire une réflexion participative, associant les allocataires. "On a affaire à des accidentés de la vie. Cette étude montre que n'importe qui peut tomber dans ces situations." De fait, le rapport de François-Xavier Merrien donne chair à un sigle, trop souvent associé à des a priori. Le bénéficiaire du RSA est un "cassos", un fainéant, un oisif. C'est ignorer – ou omettre – que 30 % des personnes au RSA travaillent, et qu'à 99 %, personne ne fait le choix du RSA. Le sociologue estime même à 35 % la part de non-recours au droit au RSA dans le département. Pour établir cartes, statistiques et interview d'allocataires, François-Xavier Merrien a compilé des données du conseil départemental, de la Caf, écouté des travailleurs sociaux, des associations, et les Gersois au RSA eux-mêmes.

Dans le Gers, près de 50 % des allocataires sont au RSA depuis 4 ans et plus, entre 30 et 59 ans dans la grande majorité. Il s'agit en général de célibataire sans enfants, pour 57 % d'entre eux, et pour 26 % de mères isolées. Le RSA n'épargne personne. Seule une frange très marginale des allocataires choisit le RSA comme mode de vie. Il concerne les classes populaires à 65 %, souvent sans qualification, aux parcours heurtés, souvent entrés dans une boucle de galère sans fin. Les classes moyennes se retrouvent au RSA après des échecs, professionnels ou sentimentaux, familiaux. "C'est aussi le seul revenu malgré des heures de travail, relève le sociologue, pour des entrepreneurs, des petits agriculteurs qui travaillent parfois 70 h par semaine, sans y arriver. Et c'est sans compter avec ceux qui ne veulent pas du RSA."

Pour améliorer une réinsertion professionnelle et sociale encore trop fragile, les Assises se déclinent 2 jours durant en ateliers, pour définir une logique de parcours, une remobilisation pour un retour vers l'emploi, mais aussi une remise en question des politiques d'insertion elles-mêmes.

Marc Centene

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Société](#) / [Social](#)

Gers : l'heure des restitutions pour les Assises de l'insertion



Les participants ont été séduits par la formule de ces Assises. DDM Nedir Debbiche



Social, Gers

Publié le 22/10/2021 à 05:10

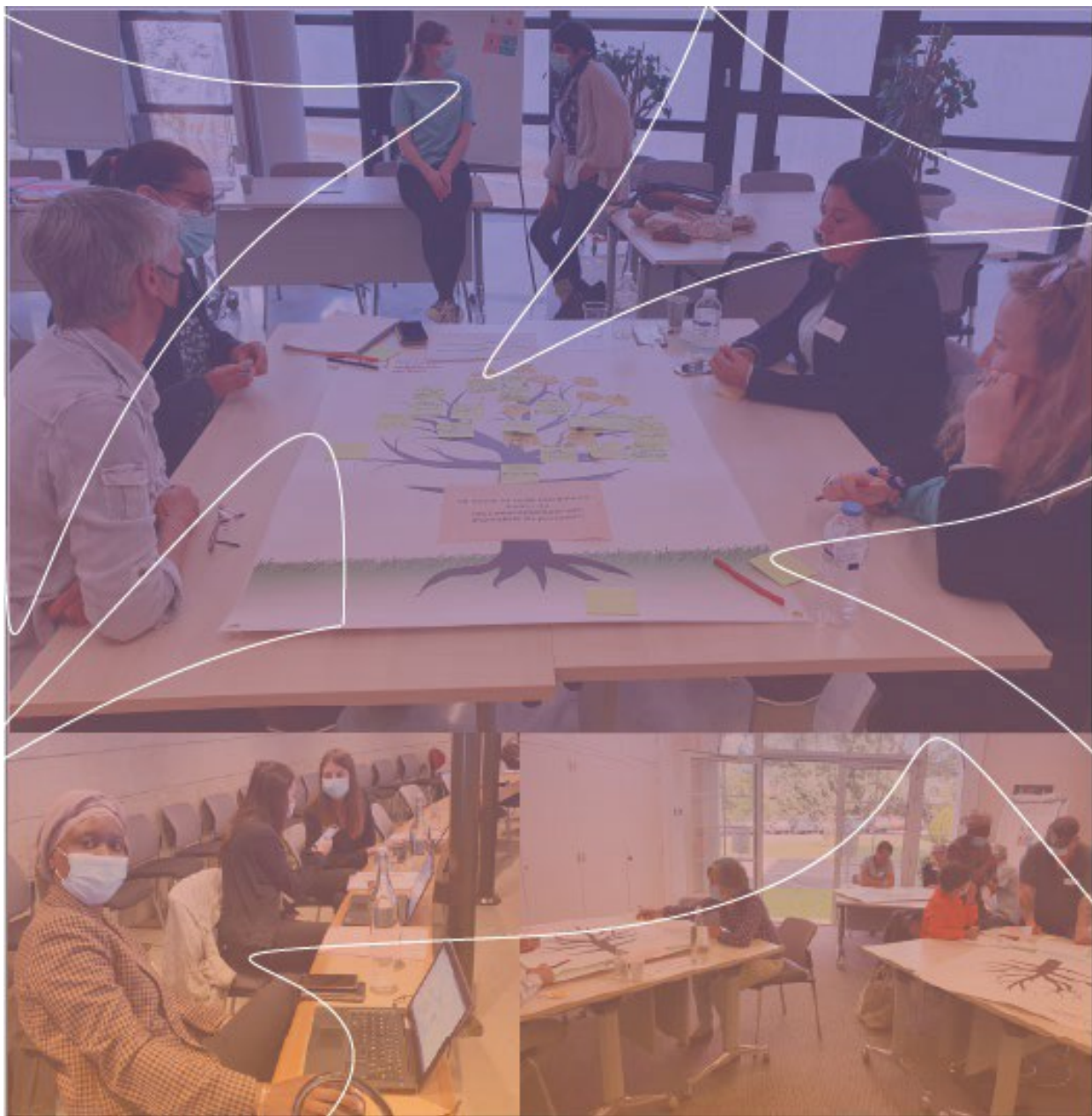
Pendant 3 jours, 150 acteurs et allocataires ont travaillé, confronté leurs expériences, sur les difficultés de l'insertion dans le département.

Jeudi après-midi, dernier jour des Assises de l'insertion dans le Gers, les participants ont fait un premier point sur les échanges, confrontations et découvertes qui ont émaillé trois jours de rencontres. Les actes de ces assises seront publiés en décembre. Mais la salle de la Chartreuse au conseil départementale a accueilli une ébauche des réponses au problème de l'efficacité du traitement de l'insertion. Quatre axes ont été dégagés : valoriser les potentiels et le pouvoir d'agir ; face au non-recours, assurer un accès à l'information et instaurer une relation de confiance ; coordonner les acteurs et garantir des conditions de vie dignes, ainsi qu'un accès aux droits et services.

Beaucoup des 150 participants étaient présents pour cette clôture, et ont évoqué des débats enrichissants, qui ont permis de comprendre les contraintes et le travail des

autres acteurs, ou simplement des allocataires eux-mêmes. Des personnes au RSA ont en effet apporté leur expérience aux discussions. Ces assises, depuis leurs préparations à la conclusion, ont dépassé le stade du simple diagnostic. "Ce diagnostic existait déjà, glisse un participant. Il fallait qu'il soit partagé, que l'effet silo du travail de chacun dans son coin soit cassé." 27 propositions ont été faites, qui font l'objet de fiches actions applicables directement. Le schéma global des solidarités du Gers va tenir compte de ces propositions. Il ne s'agit pas seulement d'optimiser, mais de changer de culture, pour aller vers plus d'efficacité, pour les allocataires et la société.

Marc Centene



Agence nouvelle des solidarités actives

www.solidarites-actives.com

Association loi 1901

N° de Siret : 488 527 326 000 26

28, rue du Sentier 75002 Paris

Tél. : 01 4 48 65 24

✉ contact@solidarites-actives.com